

Finances publiques : d'autres choix sont possibles

Mettons la richesse à NOS services

CESSEZ
DE NOUS
APPAUVRIR



Solutions fiscales
et mesures de contrôle
des dépenses

Crédits

Recherche et rédaction

Comité solutions fiscales et éducation populaire

Elisabeth Gibeau, Union des consommateurs

Kim De Baene, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Louise Lafortune, Carrefour de participation, ressourcement, formation (CPRF)

Normand Gilbert, Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Chrystine Montplaisir, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Richard Dagenais, Coalition des associations de consommateurs du Québec

Brigitte Doyon, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

Avec la précieuse collaboration de l'Institut de recherches et d'informations socio-économiques (IRIS).

La première version de ce document a été publiée à l'automne 2010.

(Rédaction initiale : Philippe Hurteau, IRIS; Nesrine Bessaïh, L'R des centres de femmes et Elisabeth Gibeau, Union des consommateurs).

Mise à jour : juin 2013.

Mise en page

Robin Couture

Graphisme

Ian Renaud-Lauzé

Photo de couverture

François Roy

Des références pour aller plus loin

Le site de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics propose de nombreux documents et liens pour poursuivre la réflexion : www.nonauxhausses.org.

Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics
TABLEAU DES SOLUTIONS FISCALES ET MESURES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES
Juin 2013

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)

Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)

A- RÉINSTITUER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

1	Établir 10 paliers d'imposition (paliers <u>proposés</u>)	1 000 M\$		
	15 % = 10 925 \$ à 24 999 \$			26 % = 60 000 \$ à 69 999 \$
	16 % = 25 000 \$ à 34 999 \$			28 % = 70 000 \$ à 99 999 \$
	18 % = 35 000 \$ à 39 999 \$			30 % = 100 000 \$ à 149 999 \$
	20 % = 40 000 \$ à 49 999 \$			32 % = 150 000 \$ à 199 999 \$
	24 % = 50 000 \$ à 59 999 \$			34 % = 200 000 \$ et plus
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers		556 M\$	
3	Diminuer le plafond des REER (de 23 820 \$ à 12 000 \$)		300 M\$	
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 315 millions \$ en 2012)		157 M\$	
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés	745 M\$		

B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES

6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)	1 220 M\$	
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital pour les entreprises financières	600 M\$	
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (402 M\$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$)		1 210 M\$
9	Réduire les subventions aux entreprises		500 M\$
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %))	410 M\$	
11	Abolir les contrats secrets avec Hydro-Québec		890 M\$

C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE

12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	500 M\$	
13	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux (ex. : dans le domaine de la construction)	600 M\$	

D- MESURES DIVERSES

14	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		71 M\$
15	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments	1 000 M\$	
16	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental		266 M\$

E- AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE

La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.

17	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.		?
18	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)		?
19	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)		?

TOTAL DE LA PROJECTION 6 075 M\$ 3 950 M\$

GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses) 10 025 M\$

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES, LA TARIFICATION ET LA PRIVATISATION DE SERVICES PUBLICS SONT-ELLES LES SEULES FAÇONS DE FINANCER LES SERVICES PUBLICS ? NON !

D'autres choix sont possibles !

Certes, nous vivons dans une société qui a fait le choix d'une certaine redistribution de la richesse. Grâce aux mesures mises en place par les gouvernements depuis les années 1960 (systèmes de santé, d'éducation, fiscalité proportionnelle au revenu, etc.), les conditions de vie de la population québécoise se sont grandement améliorées. C'est un état de fait dont nous devons être fiers.

Or, depuis les années 1980, les gouvernements du monde entier érodent ces acquis et démantèlent progressivement ce filet social en appliquant les recettes prescrites par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) : coupures dans les services publics et les programmes sociaux, privatisations, sous-traitances et partenariats public-privé (PPP), déréglementation et déresponsabilisation sociale de l'État, gestion publique soumise aux exigences d'intérêts privés, austérité budgétaire, poursuite du déficit zéro, etc. Cette marchandisation du bien commun et des services publics, c'est-à-dire leur soumission aux impératifs de la rentabilité et de la concurrence, équivalait à privatiser les profits et socialiser les déficits.

Parallèlement, pour aller chercher l'appui des contribuables, les gouvernements multiplient les baisses d'impôt. Rappelons que de 2003 à 2009, au Québec, les baisses d'impôt des particuliers totalisent 5,4 milliards de dollars par année¹. Puis, depuis 2009, le gouvernement n'a cessé de hausser les tarifs (et continuera de le faire puisque, pour ne prendre que cet exemple, on nous annonce un dégel des tarifs du bloc patrimonial d'hydroélectricité), de « déguiser » des taxes (pensons à la taxe santé remodelée sous un faux vernis de taxe progressive) et de réduire les services offerts à la population. Mais, nous ne sommes pas dupes : ces mesures ne profitent réellement qu'aux plus riches et aux grandes compagnies. La classe moyenne, les femmes, les personnes pauvres, les minorités visibles, les étudiants et les gens âgés paient le prix fort de ces mesures. Au

final, l'élargissement des écarts de richesse² s'avère être le seul résultat concret de l'application, depuis 30 ans, des politiques néolibérales au Québec.

D'ailleurs, en 2006, l'ONU a sévèrement blâmé les gouvernements canadien et québécois d'avoir régressé dans l'application des droits économiques, sociaux et culturels de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

La plus récente crise économique a poussé les gouvernements à accélérer la mise en place de ces politiques néolibérales. Or, les résultats sont désastreux, à tel point que même le FMI lance maintenant un appel à freiner l'application de politiques d'austérité budgétaire, confirmant que les mécanismes de redistribution de la richesse (impôt et transferts sociaux) « jouent de moins en moins leur rôle depuis 2000. Pourquoi? Parce que de nombreux pays ont adopté des réformes [...] qui ont réduit la générosité de l'aide sociale et fait baisser les taux d'imposition sur les revenus, notamment sur les tranches supérieures³ ».

Cela ne fait que confirmer ce que nous répétons depuis des années. Il est encore plus urgent de multiplier les efforts pour la préservation des conditions de vie de la majorité de la population en vue d'une société plus juste, plus écologiste, plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique.

Ce document propose donc des projets et des politiques qui vont en ce sens. Nous y exposons 19 solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses qui permettraient de renflouer les coffres de l'État tout en luttant contre les inégalités.

Chacune de ces propositions pourrait prendre différentes formes. Il n'est pas question ici de se substituer au ministère des Finances ou de définir l'ensemble des modalités d'application des mesures que nous avançons. Nous tenons surtout à proposer des pistes de solutions

afin de démontrer que les hausses régressives de taxes, les coupures dans les programmes sociaux et l'imposition de tarifs ne sont pas les seules options existantes et qu'il est possible de concevoir autrement le budget du Québec.

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics regroupe des organisations

populaires, syndicales, communautaires, féministes et étudiantes. Cette Coalition revendique le financement adéquat des services publics et des programmes sociaux (gage d'un meilleur accès) comme un des moyens pour assurer la réalisation des droits humains, pour réduire efficacement les écarts de richesse et pour renforcer la démocratie.

A — RÉINSTAURER LE CARACTÈRE PROGRESSIF DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

Les différentes formes de taxes, impôts et tarifs n'affectent pas les gens de la même façon. Les taxes à la consommation et la tarification sont dites régressives. En effet, comme elles s'appliquent au même taux pour tout le monde, elles affectent plus durement les personnes les plus pauvres puisque celles-ci doivent y consacrer une plus grande part de leur revenu. À l'inverse, l'impôt progressif fournit un système plus équitable puisque le taux d'imposition augmente avec l'importance du revenu. L'impôt progressif est le seul régime fiscal apte à préserver une forme collective de financement des services publics tout en permettant la redistribution de la richesse. C'est donc par l'impôt progressif qu'il est possible de contrebalancer sa répartition inégalitaire opérée par l'économie de marché.

Pourtant, depuis le milieu des années 1980, le gouvernement diminue les mesures dites progressives et renforce les mesures régressives. Ce phénomène s'articule de trois manières :

- 1) Réduction des contributions fiscales des entreprises;
- 2) Diminution des impôts, surtout pour les particuliers plus fortunés;
- 3) Instauration et augmentation de taxes à la consommation et de tarifs.

Même dans un contexte de compétition fiscale internationale accrue, il est possible de concevoir un État qui prenne soin de ses citoyens et ses citoyennes sans recourir à des mesures d'austérité. Nous proposons plutôt de rétablir la progressivité des impôts, de réduire les avantages fiscaux consentis aux entreprises et aux particuliers les plus fortunés, et de moduler les taxes de vente. Voici comment.

1. Établir 10 paliers d'imposition différents = 1 milliard \$

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers (taux) d'imposition selon les niveaux de revenus, il n'en reste aujourd'hui que 4. En 1988, le premier palier d'imposition applicable aux tranches de revenu les plus faibles était à 13 % : il est maintenant à 16 %. À l'inverse, le taux assumé par les contribuables à haut revenu (puisque applicable pour la portion du revenu dépassant 100 000 \$) a diminué durant cette période, passant de 33 % à 25,75 % en 2012. La baisse des impôts pour les

mieux nantis relève principalement de choix idéologiques qui ont amené l'État à se priver de revenus substantiels, ce qui a contribué à affaiblir leur capacité à répondre adéquatement aux besoins de la population en général.

L'instauration d'un quatrième palier d'imposition par le gouvernement péquiste en 2012 pour les revenus plus élevés (100 000 \$ et plus) touche environ 4 % des contribuables et rapportera plus de 326 millions \$ en 2013-2014. Ce nouveau taux d'imposition est une

Finances publiques: d'autres choix sont possibles

mesure intéressante, mais nettement insuffisante pour rétablir un impôt plus progressif.

Restaurer le caractère progressif de notre régime fiscal exige un réaménagement plus profond du nombre de paliers. Pour aller chercher de nouveaux revenus pour l'État, tout en améliorant la capacité du régime fiscal à redistribuer la richesse, le gouvernement du Québec pourrait revenir à une table d'impôts à multiples paliers.

Voici à titre d'exemple un modèle d'imposition à 10 paliers⁴.

Taux et nouveaux paliers proposés

Palier	Taux
10 925 \$ ⁵ - 24 999 \$	15 %
25 000 \$ - 34 999 \$	16 %
35 000 \$ - 39 999 \$	18 %
40 000 \$ - 49 999 \$	20 %
50 000 \$ - 59 999 \$	24 %
60 000 \$ - 69 999 \$	26 %
70 000 \$ - 99 999 \$	28 %
100 000 \$ - 149 999 \$	30 %
150 000 \$ - 199 999 \$	32 %
200 000 \$ et plus	34 %

Cette nouvelle grille permettrait à l'État de récolter 1 milliard \$ supplémentaires en revenus. Contrairement aux récentes modifications fiscales apportées par le gouvernement du Québec, ce changement apporterait une légère diminution d'impôt pour la « classe moyenne » (les contribuables gagnant entre 25 000 \$ et 60 000 \$ annuellement) et une hausse substantielle pour les contribuables plus fortunés.

Une hausse des impôts des mieux nantis n'est pas une idée farfelue

L'ajout de nouveaux paliers d'imposition suscite une très grande résistance de la part des plus fortunés et de certains de leurs alliés dans les grands médias. Quand le Parti québécois a soulevé l'idée, à l'automne 2012, un vent de panique s'est vite levé. Certains ont même évoqué la possibilité d'un « exode » des mieux nantis et d'un « traumatisme fiscal ».

En fait, il est important de rappeler que les taux d'imposition ne s'appliquent pas sur l'ensemble des revenus des riches contribuables, mais **selon les tranches de revenus** (voir le tableau à la page suivante).

L'impôt que devra payer un contribuable gagnant 250 000 \$, **sans tenir compte des échappatoires fiscales possibles et des prestations sociales reçues**, serait donc de 68 012 \$, représentant un taux d'imposition moyen de 27,2 %.

Afin d'offrir une perspective globale sur les réformes à opérer pour renforcer le caractère progressif de notre système fiscal, il faut étudier quel type de dépenses fiscales⁷ doit être annulé. Voici nos suggestions.

2. Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus = 556 millions \$

Des dépenses fiscales de 556 millions \$⁸ pourraient être abolies. Il s'agit du manque à gagner encouru par le gouvernement à cause des déductions fiscales accordées sur les gains en capital. Le gain en capital est le profit réalisé à la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain, d'un immeuble autre que la résidence

principale (car le profit réalisé lors de la vente d'une résidence principale est exempté à 100 % de l'impôt). En effet, lorsqu'un individu fait un gain en capital, 50 % de ce revenu n'est pas imposable. Cette mesure est discriminatoire, alors que 100 % des revenus provenant d'un emploi sont imposables.

Mettons la richesse à NOS services

Exemple de l'impôt à payer en appliquant les 10 nouveaux paliers d'imposition suggérés pour un contribuable gagnant 250 000 \$ (sans tenir compte des autres déductions fiscales)

Palier d'imposition	Montant imposé	Taux d'imposition	Montant à payer
0 \$ ⁶ 10 924 \$	—	—	—
10 925 \$ ⁶ 24 999 \$	14 074 \$	15 %	2112 \$
25 000 \$ 34 999 \$	9 999 \$	16 %	1 600 \$
35 000 \$ 39 999 \$	4 999 \$	18 %	900 \$
40 000 \$ 49 999 \$	9 999 \$	20 %	2 000 \$
50 000 \$ 59 999 \$	9 999 \$	24 %	2 400 \$
60 000 \$ 69 999 \$	9 999 \$	26 %	2 600 \$
70 000 \$ 99 999 \$	29 999 \$	28 %	8 400 \$
100 000 \$ 149 999 \$	49 999 \$	30 %	15 000 \$
150 000 \$ 199 999 \$	49 999 \$	32 %	16 000 \$
200 000 \$ et plus	50 000 \$	34 %	17 000 \$
TOTAL DE L'IMPÔT À PAYER (du moins THÉORIQUEMENT)			68 012 \$ (27,2 %)

Cette mesure coûte cher à l'État (556 millions \$ en 2012) et permet que 50 % de l'argent tiré d'activités spéculatives reste dans les poches des individus sans profiter à la collectivité. Cet avantage fiscal favorise une

minorité bien nantie : 57 % de tous les gains en capital ont été empochés par le 1,5 % des contribuables qui gagnent plus de 150 000 \$ par année⁹.

3. Diminuer le plafond des REER = 300 millions \$

La réduction du plafond des REER est une autre mesure à considérer. Les lois fiscales permettent actuellement de consacrer jusqu'à 18 % de ses revenus de l'année précédente à des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER). Un plafond de cotisation est cependant fixé : les gens pouvaient donc verser dans leur REER un maximum de 19 000 \$ en 2007... et de 23 820 \$ en 2013. Cela signifie qu'en 2013, seuls les individus gagnant 132 333 \$ par an et plus ont les moyens d'investir le maximum annuel de 23 820 \$ dans leurs REER. Ils représentent 4,1 % de l'ensemble des contribuables.

Cette réalité devrait inciter le gouvernement à réduire le plafond des REER plutôt que de l'augmenter. Surtout si l'on tient compte du fait que la moitié des contribuables québécois ont des revenus (totaux) de moins de 50 000 \$ par année¹⁰. Les statistiques fiscales du gouvernement montrent que ramener ce plafond à 12 000 \$ ne freinerait en rien la capacité d'épargne de la majorité de la population, puisque toute personne gagnant moins de 66 666 \$ ne serait pas affectée par la mesure, tout en limitant la possibilité des plus fortunés de mettre une part importante de leur revenu à l'abri de l'impôt.

4. Réduire les crédits d'impôt pour dividendes = 157 millions \$

Un dividende est défini comme la « quote-part des bénéfices réalisés par une entreprise, attribuée à chaque associé ». Comme l'affirme l'Ordre des comptables professionnels agréés, « les dividendes représentent un outil très efficace de planification fiscale pour les propriétaires dirigeants » d'une entreprise¹¹. Peut-être trop? En effet, les dividendes perçus par un particulier sont imposés à un niveau nettement inférieur au taux imposé aux salaires et inférieur même au taux imposé aux revenus d'intérêts. Il y a donc beaucoup d'avantages pour un propriétaire d'entreprise à faire en sorte qu'une bonne partie de son salaire soit versé sous forme de

dividendes. Surtout que le fractionnement des revenus de dividendes entre conjoints, et même avec des enfants âgés de plus de 18 ans, est très aisé. Il est donc possible de placer des revenus importants à l'abri de l'impôt en fractionnant ses dividendes entre tous les membres majeurs de sa famille. Les dernières statistiques fiscales du Québec nous révèlent qu'en 2009, le « crédit d'impôt pour dividendes de sociétés canadiennes imposables » a coûté aux contribuables 315 millions \$¹². Si l'on décidait de réduire ce crédit d'impôt de 50 %, le gouvernement encaisserait un revenu supplémentaire de 157 millions \$.

5. Moduler les taxes à la consommation en fonction de la nature des biens achetés = 745 millions \$

Le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques proposait à l'hiver 2010 au gouvernement du Québec de suivre la voie européenne en recourant davantage aux taxes à la consommation comme source de revenus pour les finances publiques¹³. Rappelons que les taxes à la consommation sont des mesures régressives puisqu'à taux égal (9,975 % pour la TVQ par exemple), elles représentent une plus grosse part du budget des ménages à faible et moyen revenus, considérant que la consommation de biens et de services représente une plus grande part du budget de ces ménages, comparativement aux ménages ayant des revenus plus élevés. Cependant, on peut réfléchir à la pertinence d'un système de taxes modulées qui ferait la différence entre les biens essentiels et les autres biens. Si le gouvernement retenait cette proposition, il lui faudrait aussi adopter une stratégie de modulation de taxes comparable à celle qui existe en Europe, de manière à ce que :

1) la TVQ ne soit pas appliquée sur les biens et services essentiels (l'électricité, les combustibles de chauffage, le service téléphonique de base, les vêtements d'enfants, le matériel scolaire) ni sur

les produits alimentaires et de santé, mais qu'elle s'applique, à un taux plus élevé, sur tous les autres produits;

ou

2) la TVQ soit modulée pour que les produits et services essentiels soient taxés à un taux plus faible et que les autres produits le soient à un taux plus élevé. Les produits de luxe, comme certaines voitures par exemple, seraient taxés au plus haut taux. Des taux plus élevés peuvent aussi être appliqués à certains biens pour répondre à des visées sociales et/ou écologiques, tout en garnissant les coffres de l'État. Plusieurs gouvernements appliquent déjà ce principe, en Europe notamment.

Sinon, quelques exemples de taxes dédiées¹⁴ : la taxe sur les voitures polluantes appliquée depuis juillet 2006 en France et qui impose, pour l'obtention du certificat d'immatriculation une surtaxe calculée en fonction de la quantité de gaz carbonique émis par les voitures. Aussi, la Belgique applique depuis 2007 une taxe pique-nique sur

Mettons la richesse à NOS services

les produits jetables (assiettes et ustensiles en plastique, etc.)¹⁵. Au Québec, nous avons les taxes sur l'essence et les cigarettes.

En plus de l'une ou l'autre de ces options, une taxe sur les services financiers (les services de courtage essentiellement) pourrait aussi être appliquée. Actuellement, ces services sont considérés essentiels et sont détaxés aux côtés des produits alimentaires de base, des couches d'enfants et des livres¹⁶!

Les options sont donc multiples et l'application de chacune de ces mesures résulterait en de nouvelles entrées de fonds dans les coffres du gouvernement. Par exemple, en modulant la taxe de vente du Québec (TVQ) pour les produits de luxe et les produits polluants, il serait possible d'augmenter les revenus de l'État de 745 millions \$.



B — RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES¹⁷

Dans le budget 2011-2012, les individus ont contribué pour 85 % des impôts sur le revenu et les biens tandis que la contribution des entreprises a été de 15 %. La contribution des entreprises aux revenus de l'État se divise principalement entre

- 1) l'impôt sur le revenu des sociétés qui rapporte 4,3 milliards \$

et

- 2) le Fonds des services de santé, une taxe sur la masse salariale qui rapporte 6,4 milliards \$, sur des revenus totaux de 78,4 milliards \$¹⁸.

Une révision majeure des politiques fiscales devrait être envisagée afin de rétablir un équilibre entre la contribution des entreprises et celle des individus. Voici nos propositions à cet égard.

6. Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % = 1,22 milliard \$

En 2013, une entreprise au Québec paie un maximum de 26,9 % d'impôt sur ses revenus imposables, après déduction des crédits applicables et sans tenir compte dans ce revenu des subventions reçues. Ce taux se répartit entre le fédéral à 15 % et le provincial à 11,9 %. Un taux particulier de 8 % au provincial et de 11 % au fédéral est prévu pour les PME. Le tableau comparatif ci-contre, produit par l'Institut de recherches et d'informations socio-économiques (IRIS)¹⁹, permet de contrer le discours sur la compétitivité des entreprises québécoises.

On observe qu'il serait possible d'augmenter le taux d'imposition provincial des entreprises à 15 % sans nuire à la position fiscale avantageuse du Québec et de l'Ontario face aux états américains. Il existe en effet une marge de manœuvre importante qui permettrait de préserver la compétitivité fiscale des entreprises québécoises.

Pourquoi 15 %? Selon l'IRIS, ce taux serait égal à celui prévalant au fédéral et, en considérant les taux jumelés, le Québec et l'Ontario ne dépassent jamais les taux moyens des états américains à l'étude. Ensuite, les taux provinciaux varient entre 10 % et 16 %, maintenant ainsi le Québec dans les mêmes intervalles que ses vis-à-vis canadiens.

Comparaison des taux d'imposition effectif²⁰ – 2013
Québec, Ontario et États américains
Sociétés manufacturières

	Fédéral	Province/État	Total
Québec	15,00 %	11,90 %	26,90 %
Ontario	15,00 %	10,00 %	25,00 %
Caroline du Nord	29,65 %	6,90 %	36,55 %
Illinois	28,82 %	8,65 %	37,47 %
Massachusetts	28,96 %	8,25 %	37,21 %

Source : Investissement Québec
Calcul de l'IRIS pour l'ajustement à 2013.

À l'instar de l'IRIS, nous proposons donc d'augmenter le taux d'imposition provincial des entreprises québécoises à 15 %, en excluant les PME. Cette augmentation de 3,1 % permettrait de récupérer les 3 % de diminution octroyée par le fédéral au cours des dernières années, donc l'effort véritable demandé aux entreprises serait plutôt de l'ordre de 0,6 %²¹.

7. Augmenter la contribution fiscale des entreprises financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital pour les entreprises financières = 600 millions \$

On prétend que le retrait de la taxe sur le capital vise à encourager les investissements, ce qui permettrait d'augmenter la productivité, notamment dans le secteur manufacturier. Pensons par exemple à l'impact positif de la modernisation de l'équipement dans une usine. Le gouvernement fait le pari de récupérer les montants de la taxe grâce aux revenus supplémentaires qui en résultent (ce dont on doute²²).

Toutefois, le secteur financier fonctionne selon une logique différente. En investissant, ces sociétés ne visent pas une augmentation de productivité ou de main-d'œuvre. Elles cherchent plutôt à maximiser leurs profits selon les règles financières en vigueur. L'argent injecté dans ce secteur n'est donc récupéré ni par l'impôt sur le revenu, ni par les cotisations au Fonds des services de santé. Selon les dernières statistiques fiscales disponibles, 54,5 % des entreprises financières ne paient aucun impôt alors qu'elles accaparent 58 % des bénéfices nets réalisés au Québec²³. De plus, des calculs de l'IRIS démontrent que plus la taille d'une entreprise

financière est importante, moins son taux d'imposition est élevé : en effet, les entreprises financières de petite taille ont un taux d'imposition effectif de 12 % alors que celui des entreprises de grande taille est de seulement 5,6 %²⁴. Enfin, le taux moyen d'imposition des entreprises financières, qui est de 7,2 %, est déjà le plus bas de tous les secteurs d'activité économiques. Pourquoi, dans ce cas, leur donner un autre avantage fiscal?

Si le gouvernement décidait de réinstaurer la taxe sur le capital pour les entreprises financières, il pourrait augmenter ses revenus annuels de 600 millions \$²⁵. Pour donner un ordre de grandeur des sommes en cause, rappelons que, pour le quatrième trimestre de 2012 seulement, les bénéfices nets de la Banque Royale étaient de 1,9 milliard \$, et de 7,3 milliards \$ pour l'ensemble des grandes banques canadiennes. En 2012, les bénéfices nets des six plus grandes banques se sont élevés à plus de 29,5 milliards \$, en hausse de 18 % par rapport à 2011 (25 milliards \$).

8. Revoir les dépenses fiscales des entreprises

Dans notre régime fiscal, il est possible de diminuer son revenu imposable à l'aide de multiples mesures, allant des exemptions et remboursements de taxes, aux déductions, crédits et autres reports d'impôt. Ces mesures sont des dépenses fiscales, soit « un renoncement volontaire des pouvoirs publics de percevoir le plein montant qui leur est dû en taxes et impôt afin de favoriser un type de comportement ou un groupe d'individus »²⁶.

En 2011, le gouvernement a consenti aux entreprises québécoises quelques 4,1 milliards \$ en dépenses fiscales, soit 3,3 milliards \$ leur permettant de réduire leurs impôts à payer (une hausse de 24 % depuis 6 ans) et 800 millions \$ en diminution de taxes à la consommation²⁷. Trois de ces dépenses fiscales qui privent l'État de revenus substantiels (1,2 milliard \$) nous semblent contestables.

8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital = 402 millions \$

D'abord, l'inclusion partielle des gains en capital dans le calcul de l'impôt à verser par les entreprises soustrait 402 millions \$²⁸ aux revenus annuels du gouvernement. Encore ici, le régime fiscal souffre d'une double norme : une première qui soumet au calcul de l'impôt l'ensemble des revenus d'emploi des personnes salariées et une

seconde qui permet aux entreprises misant sur la spéculation de mettre à l'abri de l'impôt 50 % de leurs revenus. Ce système de deux poids, deux mesures défavorise les PME comme les contribuables moyens et démunis, tout en encourageant la spéculation financière comme moyen d'éviter de payer de l'impôt.

8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus = 568 millions \$

Plus questionnable encore est le sacrifice de 568 millions de dollars²⁹ que s'est imposé le gouvernement en 2009 en permettant aux entreprises aux prises avec des difficultés financières ou autres, de reporter dans leurs déclarations de revenus les pertes encourues durant les années précédentes. Là où le bât blesse, c'est lorsque ces entreprises continuent d'échapper au fisc quand la rentabilité est de retour.

L'étude du phénomène des impôts reportés au fédéral, mieux documenté qu'au provincial, révèle que cette politique fiscale permet aux entreprises de reporter,

indéfiniment et sans intérêt, le paiement d'impôts pour cause d'amortissement, recherche et développement, formation, etc. C'est ainsi que 44 milliards de dollars d'impôts ont été reportés en 2005 par seulement 20 entreprises canadiennes³⁰. Au Québec, la compagnie Alcan devrait plus d'un milliard \$, accumulé depuis 20 ans³¹. Il est donc urgent que nos gouvernements mettent tout en œuvre pour éviter que les entreprises dénaturent le but de cette mesure fiscale en reportant continuellement le paiement des impôts dus, sans ajout d'intérêt à payer.

8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux = 238 millions \$

Même constat pour deux autres mesures totalisant 238 millions \$³² non perçus en raison des congés fiscaux offerts à différentes entreprises. Nous attirons l'attention particulièrement sur le crédit d'impôt relatif aux ressources

(150 millions \$) à l'avantage des entreprises d'extraction minière qui bénéficient déjà d'un régime de redevances excessivement généreux.

9. Réduire les subventions aux entreprises = 500 millions \$

Une étude de l'Institut Fraser de 2009 montre que le Québec est la province canadienne la plus généreuse au niveau des subventions aux entreprises. Les chiffres du tableau de la page suivante³³ présentent le total des subventions fédérales, provinciales et locales reçu par chacune des provinces. On constate que les entreprises québécoises sortent grandes gagnantes de la manne des subventions.

Dans les budgets gouvernementaux, les subventions aux entreprises sont une dépense fiscale au même titre que l'assurance-emploi ou l'aide sociale. Dans une période de restriction budgétaire où tout le monde doit faire sa part, pourquoi couper dans ces programmes et laisser le « système d'aide sociale aux entreprises » intact?

À titre d'exemple et sans tenir compte des différences dans le tissu industriel des deux provinces, ramener le niveau de subvention par habitant du Québec au niveau de celui de l'Ontario, une province à laquelle le Québec est souvent comparé, permettrait de faire économiser 4,7 milliards \$ à nos gouvernements. Or, il est impossible de rejoindre le niveau ontarien, car cela demanderait de toucher à un fleuron de notre filet social, soit les subventions accordées aux Centres de la petite enfance (CPE), puisqu'elles sont incluses au montant présenté dans le tableau. Il apparaît cependant fort possible de réduire le montant des subventions octroyées aux entreprises québécoises de 10 % et ainsi, d'économiser près de 500 millions de dollars.

Montant total des subventions aux entreprises (2007), par province, territoire et par habitant

Provinces et territoires	Total des subventions (2007, en millions \$)	Population (2006)	Moyenne par habitant (en \$)
Terre-Neuve	71	506 000	140,3
Île-du-Prince-Édouard	59	139 500	422,9
Nouvelle-Écosse	72	937 500	76,8
Nouveau-Brunswick	180	746 900	240,9
Québec	6 017	7 750 500	776,3
Ontario	2 145	12 932 500	165,8
Manitoba	193	1 205 700	160,0
Saskatchewan	292	1 013 800	288,0
Alberta	1 169	3 592 200	325,4
Colombie-Britannique	1 025	4 384 300	233,7
Yukon	16	33 100	483,3
Territoires du Nord-Ouest	4	43 700	91,5
Nunavut	4	31 600	126,5

Source : Mark Milke, *Corporate welfare breaks the \$200 billion mark*, Fraser Institute, 2009; Statistique Canada, CANSIM.

10. Augmenter les redevances des entreprises sur l'exploitation des ressources naturelles – exemple de l'industrie minière = 410 millions \$

Dans son rapport d'avril 2009, le Vérificateur général du Québec révélait que 14 sociétés minières n'ont versé aucune redevance au gouvernement du Québec entre 2002 et 2008, même si elles produisaient une valeur brute équivalente à 4,2 milliards \$. Les autres entreprises minières actives au Québec ont, quant à elles, versé 259 millions \$ en redevance dans les coffres de l'État, selon un taux de 1,5 % de la valeur de leur production³⁴. Par ailleurs, au cours de cette période, 40 % des entreprises minières³⁵, soit moins d'une entreprise sur deux, ont versé des redevances annuelles. En 2010, neuf des dix-neuf minières ont déclaré des profits nets de plus de 2 milliards \$ alors qu'elles ont payé un peu moins de 325 millions \$ sur une valeur totale brute du minerai de plus de 7 milliards \$.

En plus de cette faible contribution de l'industrie aux finances publiques, on dénombrait au Québec 345 sites miniers contaminés en 2007. Le coût de restauration de ces sites, qui incombe au gouvernement, s'élève à 1,19 milliard \$ selon le Commissaire au développement durable. C'est donc dire que l'industrie minière, en plus de ne pas contribuer à sa juste part au financement des services et des infrastructures publics, laisse à la collectivité la responsabilité d'assumer les coûts liés aux désastres environnementaux qu'elle génère.

Pourtant des solutions existent, comme celle proposée par l'organisme Québec meilleure mine³⁶, soit la mise en place d'un régime de redevances hybrides et progressives, appliqué mine par mine, et qui combine un taux de redevance sur la valeur brute du minerai extrait (de 3 à

8 % selon les prix des métaux) et un taux de redevance sur les profits (de 10 à 25 % selon les bénéficiaires bruts). L'adoption d'un tel régime aurait permis au gouvernement du Québec de récolter des revenus de 4,1 milliards \$, s'il avait été appliqué de 2001 à 2011. De tels modèles de redevance s'appliquent déjà ailleurs dans le monde.

De tels types de redevance pourraient aussi s'appliquer pour les compagnies utilisant de grandes quantités d'eau à des fins industrielles (embouteillage, manufacture, aluminerie, mines, etc.), de même que pour l'industrie forestière.

11. Modifier les contrats secrets entre Hydro-Québec et le gouvernement = 890 millions \$

Nous considérons trois types de contrats secrets :

1. Contrats d'approvisionnement secrets des industries énergivores (principalement les alumineries). Le gouvernement a accordé de tels contrats dans les années 1980 et en a accordé de nouveaux au milieu des années 2000. Selon les données d'Hydro-Québec, le manque à gagner prévu des contrats secrets en 2013 serait de 168 millions \$³⁷, mais, considérant la sous-estimation de ce montant en 2012, le manque réel serait de 200 millions \$. Le budget 2010 annonçait le non-renouvellement des contrats venant à échéance à partir de 2014 pour une économie de 160 millions \$. Les contrats plus récents priveraient Hydro-Québec de revenus d'environ 60 millions \$.

2. Certaines industries au Québec bénéficient de droits hydrauliques (ententes avec le gouvernement du Québec) et économisent ainsi 680 millions \$ en 2013

comparativement à ce qu'elles auraient dû payer à Hydro-Québec pour le tarif industriel.

3. Hydro-Québec Production a signé à la demande du gouvernement environ 60 contrats avec des producteurs privés. Son manque à gagner (entre le prix payé aux producteurs et les revenus d'exportation) est évalué par la Fondation Rivières³⁸ à plus de 50 millions \$ en 2012.

Au total, Hydro-Québec et le gouvernement disposeraient en 2013 de 890 millions \$ de plus en revenus et profits si ces trois types de contrats secrets étaient abolis. Toutefois, il faudrait vérifier les conditions de résiliation des contrats et évaluer les impacts sur le développement régional. Une chose est certaine, c'est qu'il faut s'assurer que les contrats spéciaux avec les industries énergivores (point 1) ne soient pas renouvelés à partir de 2014 (tel que promis dans le budget libéral 2010).



C – LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS

Au-delà des réformes nécessaires du régime fiscal québécois, il est également essentiel de dénoncer l'inaction du gouvernement en matière de lutte à l'évasion fiscale ainsi que la gestion douteuse (et coûteuse) des fonds publics.

12. Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal = 500 millions \$

L'évasion fiscale est le fait de personnes ou d'organisations qui cherchent à contourner les contraintes que l'État leur impose dans le but de diminuer leur charge fiscale, habituellement en dissimulant une partie de leurs activités. L'objectif est donc de réduire, voire d'éviter, l'impôt. En conséquence, l'évasion fiscale sous toutes ses formes attaque l'intégrité et l'équité du régime fiscal, en bafouant le principe bien établi selon lequel chacun doit payer sa juste part des impôts.

L'OCDE, dans sa Déclaration de Séoul de 2006, a indiqué que le respect des législations fiscales serait l'un des principaux défis des administrations fiscales au cours des prochaines années.

Il est établi que les tricheries fiscales telles que l'évasion fiscale, les planifications fiscales agressives (PFA – définition³⁹) et les paradis fiscaux font perdre des milliards de dollars aux États.

Depuis quelques années, Revenu Québec a multiplié les efforts pour aller récupérer une partie de ces montants. Ainsi, en 2011-2012, les sommes récupérées dans ce que l'agence qualifie de « principaux secteurs d'interventions » sont :

Sommes récupérées par Revenu Québec en 2011-2012 :

Construction	315 millions \$
Restauration	239 millions \$
Tabac	9 millions \$
PFA	81 millions \$

Comme on peut le constater, ces sommes ne sont pas négligeables, mais reflètent clairement le choix politique qui a été fait de s'attaquer à la petite criminalité, comme celle du travail au noir de la classe moyenne, plutôt qu'à la grande criminalité, telle que l'évasion fiscale des plus riches qui disposent d'une armada de spécialistes pour arriver à faire baisser leur facture d'impôt (ce phénomène est d'ailleurs mondial).

Pourtant, au chapitre de l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux, il semble évident que beaucoup plus pourrait être fait. Bien que l'utilisation des paradis fiscaux par les sociétés et les individus canadiens soit considérable, aucune estimation fiable de l'ampleur des pertes fiscales n'a été faite à ce jour. La population canadienne et québécoise a besoin d'estimations officielles pour connaître les impacts directs des paradis fiscaux sur les revenus des gouvernements⁴⁰. Il est à noter que les autorités fiscales du Royaume-Uni les ont déjà obtenues.

Si l'on tente une approximative estimation : selon Statistique Canada, les Canadiens possédaient en 2011 des actifs évalués à 140 milliards de dollars dans les six principaux paradis fiscaux. On peut présumer que la part des personnes physiques et morales québécoises devrait, approximativement, correspondre au poids du Québec dans l'économie canadienne (20,4 %), soit quelque 28,6 milliards \$. Si ces 28,6 milliards \$ d'investissements avaient été faits au Québec, les deux paliers de gouvernement auraient récupéré des centaines de millions de dollars dans leurs coffres. Notre estimation de 500 millions \$ est donc plutôt conservatrice.

13. Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux : l'exemple du domaine de la construction = 600 millions \$

L'émission *Enquête* de la télévision de Radio-Canada révélait en 2009 que les coûts des travaux de construction octroyés par le gouvernement après appels d'offres étaient gonflés d'au moins 30 %. Depuis, la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (communément appelé la Commission Charbonneau) a mis à jour des stratagèmes gonflant de plusieurs milliers de dollars les contrats accordés aux firmes privées. Un des impacts constatés de cette commission est une diminution des coûts de construction d'infrastructure au Québec, particulièrement dans la région de Montréal. Cependant, le ménage n'est pas terminé puisque le mandat de la commission se limite à la construction et que des coûts supplémentaires ont d'ores et déjà été accordés pour plusieurs années. Quand on sait que 41 milliards \$ de travaux publics ont été entrepris de 2008 à 2012, on comprend que d'importantes sommes étaient en jeu. En effet, ces travaux ne sont pas financés par le budget de fonctionnement du gouvernement, mais en ayant recours à des emprunts. Par exemple, si l'on considère que la facture globale de 41 milliards \$ sur cinq ans

(2008-2012) est surévaluée de 30 %, c'est donc dire que l'endettement public aura été gonflé de 12,3 milliards \$, sans contrepartie.

Il est difficile de déterminer la somme annualisée que représente cette dépense inutile de fonds publics. Plusieurs variables entrent en ligne de compte : le taux d'intérêt payé par le gouvernement sur ses emprunts, la durée des prêts, les politiques gouvernementales de remboursement, etc. Quoi qu'il en soit, si l'on postule que le gouvernement devra rembourser cette dette sur une période de 25 ans, on constate que les dépenses de l'État se trouvent augmentées de 600 millions \$ à 800 millions \$ par année.

Pour avoir un aperçu des montants en jeu, soulignons que le ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, a indiqué que le « niveau d'investissement maximum en immobilisation sera établi pour les cinq prochaines années à 9,5 milliards en moyenne par année »⁴¹. À terme, cela signifie un investissement global de 47,5 milliards \$ pour cinq ans.



D - MESURES DIVERSES

14. Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé = 71 millions \$

Les données officielles fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) lors de l'étude des crédits 2012-2013 permettent de chiffrer les dépenses supplémentaires assumées par le réseau public en raison du recours à la main-d'œuvre indépendante. Ainsi, en ce qui concerne les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes, cette dépense s'est élevée à 223 millions \$ pour l'année 2010-2011⁴² (192 millions \$ en 2008-2009). Puisque selon le MSSS, le coût horaire moyen assumé par les établissements pour le recours à cette main-d'œuvre indépendante dépasse d'environ 18 % celui des professionnelles en soins employées du réseau, le coût additionnel dû au recours à la main-d'œuvre indépendante s'élèverait à plus de 40 millions \$ pour cette même année.

En étendant cette analyse à l'ensemble des catégories professionnelles œuvrant dans le domaine de la santé, on constate que plus de 396 millions ont été dépensés en 2010-2011 pour l'embauche de main-d'œuvre indépendante⁴³. Si l'on conserve l'évaluation précédente de 18 % en coût supplémentaire dû à ce type de main-d'œuvre, on arrive à un coût excédentaire de 71 millions \$.

En plus de coûter cher, le recours aux entreprises privées de placement en soins a plusieurs effets pervers pour les employeurs du secteur public. En effet, en les contraignant à engager une partie de leur budget pour plusieurs années, le recours aux agences limite leur marge de manœuvre pour améliorer les services à la population et réduit le budget disponible pour le recrutement de personnel permanent.

De plus, comme les entreprises privées de placement en soins sont des compagnies à but lucratif, l'argent dépensé par le secteur public ne revient pas dans les coffres du gouvernement du Québec sous forme d'impôts pour financer les services publics. En effet, selon les lois fiscales, les compagnies ne sont pas imposées de la même façon que les particuliers, puisqu'elles bénéficient de plusieurs déductions supplémentaires. Par exemple, l'argent consacré aux services en soins infirmiers achetés par le réseau public au secteur privé serait normalement versé, sous forme de salaires, aux professionnelles en soins qui paient leurs impôts aux gouvernements provincial et fédéral, contribuant ainsi directement au financement des services publics⁴⁴.

15. Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments = 1 milliard \$

Les Québécois paient leurs médicaments beaucoup plus cher que la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La facture en médicaments s'élève à plus de 1000 \$ par personne au Québec, chaque année, comparativement à 700 \$ en Colombie-Britannique, à 440 \$ en Suède et à 270 \$ en Nouvelle-Zélande. Les dépenses en médicaments représentent 20 % de nos dépenses de

santé (contre 16 % dans le reste du pays) et occupent le deuxième poste de dépenses de la RAMQ. La prime d'assurance médicaments a bondi de 175 \$ en 1996 à 579 \$ en 2013 ou, autrement dit, de 231 % en 17 ans et notre régime hybride d'assurance médicaments (public-privé) accumule des déficits annuels de 2 milliards \$.

Il y a donc clairement urgence d'agir, pour contrôler l'explosion des coûts des médicaments et pour garantir

l'accès de tous les Québécois à des médicaments abordables.

La Suède, qui ressemble au Québec avec ses 9,5 millions d'habitants, dépense la moitié moins pour ses médicaments (3,7 milliards \$ contre 7 milliards \$). Pourquoi? Tout comme la France, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et d'autres, la Suède a adopté un régime entièrement public d'assurance médicaments. Cette locomotive a permis à ces pays de mettre en place toute une série de mesures afin de reprendre le contrôle sur leurs dépenses en médicaments : appels d'offres,

négociations croisées, prix de référence, etc. Des mesures qui donnent des résultats : selon des chercheurs, les prix sont de 24 à 48 % moindres qu'au Québec et la croissance annuelle des coûts y est de 2 à 3 fois inférieure à la nôtre.

L'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments permettrait de récupérer entre 1 et 3 milliards \$ par année, selon l'ampleur des mesures qui pourraient accompagner un tel régime. Une source de revenus non négligeable pour nos finances publiques.

16. Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental = 266 millions \$

L'utilisation des logiciels libres dans l'Administration publique du Québec permettrait de faire des économies de plusieurs centaines de millions de dollars en licences; en choisissant ces logiciels gratuits et fiables, le gouvernement ferait du même coup un choix idéologique basé sur le partage et l'échange.

En mars 2013, le gouvernement péquiste au pouvoir est allé de l'avant et a accordé sans appels d'offres le contrat de mise à niveau de ses 738 000 appareils informatiques à Microsoft. Ainsi, le coût de la passation vers les plus récentes versions de Windows et d'Office est estimé à 1,4 milliard de dollars. De ce montant, 266 millions \$ (19 % de la facture) seraient remis à Microsoft uniquement pour les licences!

Plusieurs pays ont pourtant fait le choix de se tourner vers le logiciel libre. C'est le cas, entre autres, de la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Chine et le Brésil. Pour ne prendre que l'exemple de la France, une note ministérielle relate que le coût net a été divisé parfois jusqu'à dix. De quoi faire taire les personnes réfractaires à la transition vers les logiciels libres qui évoquent que les coûts de conversion de documents, du soutien technique et de la formation seraient trop élevés.

Pendant que le gouvernement manque de courage pour agir et effectuer le virage vers le logiciel libre, des millions de dollars se retrouvent dans les poches de multinationales américaines.



E – AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE⁴⁵

Sur le plan du contrôle des dépenses, une autre source d'économie pour le gouvernement du Québec serait l'abandon du recours aux services du secteur privé pour la réalisation de certaines activités sous sa responsabilité. Une longue liste pourrait être dressée sur le gaspillage de fonds publics entraîné par le recours croissant aux compagnies privées dans plusieurs domaines des services publics. Par exemple, à elle seule, la firme Proaction a obtenu d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, souvent sans appel d'offres, pour au moins 15 millions \$ en contrats. Pourtant, la méthode d'optimisation de Proaction a été maintes fois dénoncée par les professionnels de la santé pour ses répercussions sur la qualité des services à la population⁴⁶. Voici un survol de deux cas brûlants d'actualité : les PPP dans la construction d'infrastructures publiques et le recours aux cliniques médicales spécialisées. Enfin, dans un autre registre, nous exposerons les économies qui pourraient être réalisées en plafonnant la rémunération des cadres de la fonction publique, parapublique et des sociétés d'État

17. Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques

Un rapport indépendant de la firme Sécor-KPMG⁴⁷ rendu public en novembre 2012 indique des dépassements de coûts moyens de 78 % pour 20 grands projets d'infrastructures à travers le Québec. La firme évoque également des « pratiques contractuelles non optimales », ce qui nous apparaît être le cas pour la plupart des projets en PPP. Les motifs invoqués pour justifier le recours au mode PPP, soit des coûts moindres et un respect rigoureux de l'échéancier, ne se sont pas avérés. Dans le cas du CHUM, on le sait, les coûts ont triplé et le retard est considérable. La firme Sécor-KPMG rappelle dans son rapport les critiques du Vérificateur général du Québec relatives aux analyses de valeur ajoutée : le taux d'actualisation erroné qui a été utilisé a donné un avantage artificiel aux projets en PPP d'un point de vue économique.

Rappelons qu'en juin 2010, le Vérificateur général du Québec avait rendu public un avis selon lequel les projets construits en PPP ne seraient pas nécessairement plus économiques que les projets construits en mode traditionnel, bien au contraire. Ses calculs montreraient plutôt que, par exemple dans le cas des hôpitaux universitaires de Montréal, le mode traditionnel permettrait de réduire les coûts de 10 millions \$⁴⁸.

De surcroît, le recours au mode PPP pour la construction d'infrastructures publiques pose un certain nombre de problèmes. D'abord, il se fonde sur la déresponsabilisation de l'État vis-à-vis des services offerts à la population. En

laissant à l'entreprise privée le soin de construire, de gérer et d'entretenir les infrastructures publiques, l'État devient simple locataire de ses propres infrastructures. Il s'agit donc ici de laisser à l'entreprise privée le soin de décider de la meilleure manière d'optimiser les actifs du gouvernement⁴⁹.

Sur le plan des finances publiques, on constate également que les PPP sont une manière, dans le cadre de projets d'infrastructure, de déplacer les risques financiers des projets du secteur privé vers le secteur public. Le partenaire privé est assuré de pouvoir toucher une rente emphytéotique – c'est-à-dire une rente comparable au paiement d'un loyer – pour une longue période (de 20 à 40 ans) pendant que le partenaire public devra assumer la fluctuation des coûts des projets et les risques associés. Les trois exemples suivants, issus de trois secteurs différents, illustrent clairement les dangers des PPP pour les partenaires publics.

1. Dans le secteur de l'éducation, l'UQAM avait entrepris la construction en mode PPP de plusieurs projets, dont un Complexe des sciences et l'Îlot Voyageur. L'absence de partage des risques financiers a fait en sorte que lorsque l'entreprise privée responsable de la construction a dépassé les coûts, c'est l'UQAM et ultimement, le gouvernement du Québec (donc les contribuables) qui a dû assumer seul les dépassements de coûts (400 millions \$). Au bout du compte, le pavillon universitaire n'a jamais été complété.

2. Dans le secteur municipal, plusieurs projets de centres sportifs ont été réalisés en PPP. Par exemple, à Sherbrooke, le Centre multisport Roland-Dussault, un PPP entre la firme AXOR et la Ville, coûtera très cher aux contribuables⁵⁰ : 1 million \$ seulement pour refaire le toit de l'aréna. En plus, le système de drainage aurait été mal conçu par la firme, ce qui a contraint la Ville à intenter une poursuite contre AXOR, puisque rien n'était prévu dans le contrat à cet effet.

3. Dans le secteur de la santé, le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf, première expérience de CHSLD en PPP, a connu de nombreux écueils. Le contrat prévoit non seulement la conception, la construction et l'entretien du bâtiment, mais aussi la prestation de soins et de services. Le gouvernement demeurera locataire et sera lié au Groupe Savoie pour 25 ans. Selon une étude indépendante⁵¹, le CHSLD en PPP Saint-Lambert-sur-le-Golf coûtera 287 millions de dollars sur 25 ans au lieu

des 203 millions annoncés. En mode public, grâce entre autres, au contrôle étroit des coûts et du savoir-faire du personnel du CSSS Champlain, le même projet aurait coûté 60 millions de dollars de moins, soit 227 millions de dollars.

De plus, la Coalition pour des CHSLD public⁵² a pu observer l'impact désastreux de l'inexpérience du promoteur dans la gestion d'un CHSLD accueillant une clientèle en lourde perte d'autonomie, combinée à de piètres conditions de travail. Roulement élevé, manque de formation et surmenage du personnel ont eu pour conséquences de nombreuses plaintes de la part des patients et de leur famille. Des décès survenus dans l'établissement ont donné lieu à des demandes d'enquête auprès du coroner. Les médias ont recueilli des témoignages accablants qui ont fait la manchette⁵³.

18. Cesser de transférer les chirurgies dans les Centres médicaux spécialisés (CMS) = 30 à 40 % moins cher

Depuis 2006, il est possible de se faire opérer dans des mini-hôpitaux privés appelés Centres médicaux spécialisés (CMS). Les chirurgies initialement autorisées étaient : cataracte, remplacement de la hanche et du genou. Depuis, un règlement est venu élargir les interventions pouvant être offertes dans les CMS à une cinquantaine de traitements. Sous certaines conditions, il est également possible pour un centre hospitalier de s'associer à un CMS afin de dispenser des services médicaux spécialisés. On sait déjà que le recours aux CMS est dispendieux. Selon l'Agence de la santé et des

services sociaux de Montréal, les opérations réalisées dans ces institutions privées coûtent entre 30 % et 40 % plus cher qu'au public⁵⁴. À l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, on calcule d'ailleurs qu'une intervention pratiquée à Rockland MD, le plus connu des CMS, coûte en moyenne 200 \$ de plus que dans un établissement du réseau⁵⁵. Malgré les coûts supplémentaires, près de 9 000 patients de l'hôpital du Sacré-Cœur ont été opérés par la clinique privée Rockland MD depuis 2008 par le biais d'une entente en sous-traitance qui a déjà coûté plus de 18 millions \$ au MSSS⁵⁶.

Entente Rockland MD – Hôpital Sacré-Cœur de Montréal

Année financière	Nombre de chirurgie	Coût
2008-2009	1 024	2 096 518 \$
2009-2010	1 936	3 768 080 \$
2010-2011	2 160	4 501 147 \$
2011-2012	2 175	4 578 756 \$
2012-2013*	1 368*	3 163 514 \$
Total 2008-2013	8 663	18 108 015 \$

Source : Étude des crédits 2013-2014, MSSS / * au 15 décembre 2012.

Mettons la richesse à NOS services

La clinique Rockland MD est également connue pour ses « forfaits santé », un système de surfacturation illégal dénoncé par la RAMQ. Alors que la RAMQ cherche aujourd'hui à récupérer la somme de 263 000 \$ qu'elle a remboursée aux citoyens lésés, Rockland MD choisit de défendre en cour son « mode de facturation créatif »⁵⁷.

Les craintes concernant les CMS se sont donc avérées fondées. Pourtant, le nombre de patients dont l'opération a été effectuée dans une clinique privée et payée par le

régime public a augmenté de 24 % en 201²⁵⁸ (voir le tableau ci-dessous).

Le ministre Réjean Hébert a annoncé son intention de rapatrier dans le réseau public les chirurgies effectuées à la clinique Rockland MD pour les patients de l'hôpital du Sacré-Cœur. Mentionnons cependant qu'en 2012, l'Agence de la santé de Montréal avait également souhaité mettre fin à cette entente, pour finalement la reconduire jusqu'en 2014. C'est donc un dossier à suivre.

Ententes avec des CMS

Région	Établissement	Clinique privée	Sommes versées
Montréal	Hôpital du Sacré-Cœur	Centre Rockland MD	3 173 514 \$ (12 janvier 2013)
Laval	Hôpital de la Cité-de-la-Santé	Clinique chirurgicale de Laval	1 203 847 \$ (15 décembre 2012)
Laurentides	Hôpital de St-Jérôme	Institut de l'œil des Laurentides	3 792 573 \$ (15 décembre 2012)

Source : Étude des crédits 2013-2014, MSSS.

19. Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État

Des économies importantes pourraient être réalisées en adoptant une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État. Cependant, les actions gouvernementales actuelles ne semblent pas aller en ce sens.

Certaines pistes sont pourtant fort intéressantes. Par exemple, en septembre 2012, on apprenait que l'Ontario souhaite plafonner la rémunération des hauts dirigeants du secteur public et des sociétés d'État au double du salaire de premier ministre, ce qui correspondrait en Ontario à 418 000 \$ (incluant les primes/bonis). L'Ontario évalue qu'elle pourrait ainsi faire des économies de plus de 12 millions \$ annuellement⁵⁹.

Si une telle mesure était appliquée au Québec, le salaire maximal d'une dirigeante ou d'un dirigeant ne dépasserait pas 350 000 \$. Ainsi, plusieurs salaires seraient à revoir, à commencer par ceux des PDG de la Caisse de dépôt et

placement (940 000 \$ pour Michael Sabia en 2011) et d'Hydro-Québec (511 000 \$ pour Thierry Vandal en 2011).

Des salaires seraient à revoir aussi dans le secteur de l'éducation. En mars 2012, Radio-Canada affirmait que « certains recteurs d'établissements québécois reçoivent plus d'un demi-million de dollars par année, en incluant le remboursement de frais comme les repas d'affaires ou les déplacements »⁶⁰. Le président de la Fédération québécoise des professeurs d'université, Max Roy, rappelle d'ailleurs que « la plupart des universités sont autonomes et déterminent les salaires, mais l'argent provient en grande partie des fonds publics »⁶¹.

Il y a donc possibilité de faire des économies en contrôlant mieux la rémunération des cadres des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État.

NOTES

- 1 MINISTÈRE DES FINANCES. *Document de consultations prébudgétaires, Budget 2010-2011*, Québec, p.31
- 2 COUTURIER, Eve-Lyne, et Bertrand SCHEPPER, *Qui s'enrichit, qui s'appauvrit - 1976-2006*, IRIS, 2010.
- 3 DESROSIERS, Éric. « 0,5 % de la population accapare 35 % des avoirs », *Le Devoir*, 16 mai 2013. En ligne : www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/378357/0-5-de-la-population-accapare-35-des-avoirs.
- 4 COUTURIER, Eve-Lyne, Philippe HURTEAU et Simon TREMBLAY-PEPIN. *Budget 2010 : Comment financer les services publics*, IRIS, 2010, pp. 6-7.
- 5 Les Québécois gagnant entre 0 \$ et 10 924 \$ par année n'ont pas d'impôt à payer. De même, ceux qui gagnent davantage sont tout de même exemptés d'impôt sur les premiers 10 925 \$ de leurs revenus (2012).
- 6 Les Québécois gagnant entre 0 \$ et 10 924 \$ par année n'ont pas d'impôt à payer. De même, ceux qui gagnent davantage sont tout de même exemptés d'impôt sur les premiers 10 925 \$ de leurs revenus (2012).
- 7 Les dépenses fiscales sont constituées de l'ensemble des exemptions visant à accorder à des particuliers ou à des entreprises une diminution de leur charge fiscale. Par exemple : revenus non assujettis à l'impôt, exemption de taxes, remboursement de taxes, déductions applicables au revenu imposable, crédits d'impôt ou reports d'impôt.
- 8 Dépenses fiscales 2012, page A29. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2012.pdf.
- 9 Centrale des syndicats du Québec. « Imposer plus pleinement les gains en capital va affecter la classe moyenne ». En ligne : www.csq.qc.net/nc/dossiers/mythes-et-realites/nouvelle/news/imposer-plus-pleinement-les-gains-en-capital-va-affecter-la-classe-moyenne.html.
- 10 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Indicateurs par quintiles, revenu total, particuliers (16 ans et plus)*, 2010. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod3_p_1_2_2_0.htm, novembre 2012.
- 11 ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS. Réseau de perfectionnement professionnel, Rémunération des propriétaires dirigeants – deuxième partie. En ligne : www.cga-pdnet.org/Non_VerifiableProducts/ArticlePublication/OwnerManagerRemuneration_F/OwnerManagerRemuneration_p2_F.pdf.
- 12 Dépenses fiscales 2012, page A51. En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2012.pdf.
- 13 COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES. *Le Québec face à ses défis, des pistes de solution : mieux dépenser et mieux financer nos services publics*, ministère des Finances du Québec, fascicule 2, p.67, 2010.
- 14 Une taxe est dite dédiée lorsque les revenus que l'État en tire sont directement appliqués à une fin précise ou versés dans un fonds spécial.
- 15 WIKIPÉDIA. *Taxe pique-nique*. En ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_pique-nique.
- 16 Dépenses fiscales 2012, page VIII. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2012.pdf.
- 17 Cette partie a été rédigée avec la collaboration des membres de l'Institut de recherches et d'informations socio-économiques (IRIS), qui ont mis à notre disposition des billets de blogue rédigés à l'hiver 2013. Nous les remercions.
- 18 HURTEAU, Philippe. *Le régime fiscal des entreprises au bénéfice des entreprises financières*, IRIS, 2 avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-regime-fiscal-des-entreprises-au-benefice-des-entreprises-financieres#more-2848.
- 19 FORTIER, Francis. *Les taux d'imposition des entreprises au Québec*, IRIS, 4 avril 2013. En ligne : <http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/les-taux-dimposition-des-entreprises-au-quebec#more-2851>.
- 20 Le taux effectif d'imposition mesure ce que paie réellement en impôts une personne donnée, une fois additionnés les montants d'impôts à payer à chaque palier et déduites les sommes reversées par l'État – allocations, subventions, etc.
- 21 FORTIER, Francis, *Les taux d'imposition des entreprises au Québec*, IRIS, 4 avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/les-taux-dimposition-des-entreprises-au-quebec#more-2851.
- 22 « La réduction en trois points des taux d'impôt que proposent les conservateurs coûterait au Trésor 6 milliards de dollars par année, mais elle entraînerait seulement quelque 600 millions de dollars de nouveaux investissements des entreprises par année, affirme-t-on dans une étude dévoilée aujourd'hui par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) », 2011. En ligne : <http://www.policyalternatives.ca/taxonomy/term/27/all?page=2>.
- 23 HURTEAU, Philippe. *Le régime fiscal des entreprises au bénéfice des entreprises financières*, IRIS, 2 avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-regime-fiscal-des-entreprises-au-benefice-des-entreprises-financieres#more-2848.
- 24 *Ibid.*
- 25 TREMBLAY-PÉPIN, Simon. *Jacques Parizeau, la taxe sur le capital et Francis Vailles*, IRIS, 19 février 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/jacques-parizeau-la-taxe-sur-le-capital-et-francis-vailles#more-2682.
- 26 HURTEAU, Philippe. *Revoir les avantages fiscaux consentis aux entreprises*, IRIS, avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/revoir-les-avantages-fiscaux-consentis-aux-entreprises.
- 27 *Ibid.*
- 28 Dépenses fiscales 2012, page viii. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2012.pdf.
- 29 HURTEAU, Philippe. *Revoir les avantages fiscaux consentis aux entreprises*, IRIS, avril 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/revoir-les-avantages-fiscaux-consentis-aux-entreprises.

Mettons la richesse à NOS services

- 30 LAUZON, Léo-Paul, Marc, HASBANI, et Martine LAUZON, *44 milliards de dollars d'impôts reportés par 20 entreprises canadiennes en 2005*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, avril 2008.
- 31 LEGAULT, Marie-Hélène. *L'évasion fiscale et les dépenses fiscales au Québec*, 2006, p.18.
- 32 MINISTÈRE DES FINANCES, *Dépenses fiscales – Édition 2011*, Québec, 2011, pages A. 55 et A. 60.
- 33 HURTEAU, Philippe, *Les entreprises et leur dépendance à l'État*, IRIS, 3 mai 2013. En ligne : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/les-entreprises-et-leur-dependance-a-letat.
- 34 VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, tome II, chapitre 2 – Interventions gouvernementales dans le secteur minier, 2009.
- 35 Ce total de 40 % est obtenu en tenant compte des mines en exploitation et des mines n'ayant eu aucune production annuelle.
- 36 Proposition soutenue par la Coalition Québec meilleure mine au Forum sur les redevances minières. En ligne : www.naturequebec.org/nouvelles/actualites/forum-sur-les-redevances-quebec-meilleure-mine-propose-de-porter-les-redevances-et-limpot-a-au-moins-10-de-la-valeur-brute/.
- 37 RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC, *dossier R-3814-2012, Cause tarifaire 2013-2014*, doc. B-0019 p. 5.
- 38 RADIO-CANADA. En ligne : www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2013/02/21/006-perde-hydro-minicentrales.shtml.
- 39 La planification fiscale est l'organisation de ses affaires de façon à minimiser sa contribution fiscale, dans le respect des règles applicables. Il est en effet reconnu par les tribunaux canadiens qu'il est légitime pour un contribuable d'organiser ses affaires pour payer le moins d'impôt possible (principe du Duc de Westminster). Cependant, la planification fiscale abusive est une opération d'évitement fiscal, c'est-à-dire l'organisation de ses affaires de façon à minimiser sa contribution fiscale en respectant la lettre de la loi, mais en abusant l'esprit (de la loi). Le ministère des Finances précise que les mesures d'évitement fiscal sont « habituellement associées aux contribuables à haut revenu, qui ont les moyens de recourir à des services professionnels sophistiqués ».
- 40 Il s'agit précisément de la revendication du groupe Échec aux paradis fiscaux, dans le cadre de la campagne *Levez le voile sur les paradis fiscaux!* En ligne : <http://echecparadisfiscaux.ca/lancement-de-la-campagne-levez-le-voile-sur-les-paradis-fiscaux/>.
- 41 Discours sur le budget 2013-2014, 20 novembre 2012.
- 42 Commission de la santé et des services sociaux. *Étude des crédits budgétaires 2012-2013 – Ministère de la Santé et des Services sociaux. Réponse aux questions particulières, volet Santé, volume 1*.
- 43 *Ibid.*
- 44 FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC, *Dossier spécial : Entreprises privées de placement en soins. Le privé gère les soins. Le ministère de la Santé ferme les yeux. Le compteur tourne*, 2010, p. 9.
- 45 Aucun montant d'économie n'a encore été estimé pour ces mesures.
- 46 Daoust-BOISVERT, Amélie, « Une pétition est lancée contre l'optimisation "à la Proaction" », *Le Devoir*, 1er mai 2013.
- 47 SÉCOR-KPMG, *Étude sur la gestion actuelle du Plan québécois des infrastructures et sur la planification des projets*, 12 novembre 2012. En ligne : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/e/Etude/Etude_SECOR-KPMG.pdf.
- 48 LESSARD, Denis, « PPP : deux "erreurs" importantes, conclut le vérificateur », *La Presse*, 9 juin 2010. En ligne : www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201006/09/01-4288305-les-ppp-ne-sont-pas-plus-economiques-conclut-le-verificateur.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231_accueil_POS3.
- 49 Pour une analyse détaillée des PPP en milieu universitaire, lire: BRETON, Gaétan, Philippe, HURTEAU, Jean-François, LANDRY et Bertrand, SCHEPPER, *Les PPP dans les universités québécoises*, IRIS, 2009.
- 50 BOMBARDIER, Centre Roland-Dussault : un résumé du dossier rendu public, *La Tribune*, 7 avril 2010. En ligne : www.cyberpresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201004/07/01-4268051-centre-roland-dussault-un-resume-du-dossier-rendu-public.php.
- 51 MCE CONSEILS, *CHSLD St-Lambert-sur-le-golf, Hébergement et soins en CHSLD accordés dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) avec l'ASSS de la Montérégie, Analyse avantages-coûts*, avril 2011. En ligne : www.ledevoir.com/documents/pdf/CHSLDsynthese210411.pdf.
- 52 COALITION POUR DES CHSLD PUBLICS. En ligne : www.aptsq.com/fr/coalition-pour-des-chsld-publics.aspx.
- 53 RADIO-CANADA.CA, *CHSLD de Saint-Lambert : la poursuite en diffamation du propriétaire qualifiée d'abusives*, 27 février 2012.
- 54 LARCHE, Jean-Pierre. « Rockland MD; la belle affaire! », À *Bâbord!*, n° 43, février-mars 2013.
- 55 GAGNÉ, Harold, « Fin de l'entente entre le Sacré-Cœur et la clinique privée Rockland », *TVA Nouvelle*, 11 octobre 2011.
- 56 DAOUST-BOISVERT, Amélie. « Clinique Rockand MD – la coûteuse entente avec Québec tire à sa fin : L'hôpital du Sacré-Cœur va réintégrer l'ensemble des chirurgies », *Le Devoir*, 15 février 2013.
- 57 *Ibid.*
- 58 ARCHAMBAULT, Héroïse, « Les chirurgies d'un jour payées par le public ont encore augmenté cette année : plus de chirurgies au privé », *Le Journal de Montréal*, 20 juin 2012.
- 59 BOURQUE, Olivier, *Faut-il limiter le salaire des plus hauts cadres?* Canal Argent, 20 septembre 2012. En ligne : <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/limiter-salaire-hauts-cadres-20092012>.
- 60 RADIO-CANADA.CA. *La rémunération des recteurs sème la controverse*, 30 mars 2012. En ligne : www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/03/28/004-remuneration-recteurs-controverse.shtml.
- 61 *Ibid.*



Juin 2013